## ANNEXE 4 : APERÇU DES ATTESTATIONS DE PENSION QUI SERONT ENCORE ENVOYÉES PAR LE SFPD VIA LE FLUX DE DONNÉES SIMPLIFIÉ A101

Code AMI	Signification	Donnée nécessaire ? + option retenue par le groupe de travail
01	Pension de retraite + 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.
05	Pension de survie + 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.
09	Pension de retraite - 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.
90	Pension de survie - 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.
95	Paiement de la pension de retraite carrière de - 1/3 et pension de survie carrière + 1/3	Est supprimée et remplacée par 2 attestations, à savoir attestations code 09 et code 05.
99	Paiement pension de retraite carrière de - 1/3 et pension de survie carrière - 1/3	Est supprimée et remplacé par 2 attestations, à savoir attestations code 09 et code 90.
03	Pension de retraite + 1/3 (séparation de fait)	Est supprimée.
07	Pension de retraite - 1/3 (séparation de fait)	Est supprimée.
93	Pension de retraite personnelle -1/3 + conjoint(e) séparé(e) de fait + 1/3	Est supprimée.
97	Pension de retraite personnelle -1/3 + conjoint(e) séparé(e) de fait - 1/3	Est supprimée.
88	GRAPA, anciennement RGPA	Est supprimée. Uniquement revenu garanti → n'ouvre pas de droit en qualité de pensionné. Pas d'influence sur l'AMI.
89	RGPA à un(e) conjoint(e) séparé(e) de fait	Est supprimée. Revenu garanti pour des conjoints séparés de fait→ n'ouvre pas de droit en qualité de pensionné
60	Pas de paiement de pension de survie (carrière de la personne décédée = -1/3)	Est supprimée. Remplacée par l'attestation code 90.
65	Pas de paiement de pension de survie (carrière de la personne décédée = + 1/3)	Est supprimée. Remplacée par l'attestation code 05.

Code AMI	Signification	Donnée nécessaire ? + option retenue par le groupe de travail
69	Pas de paiement de pension de retraite - 1/3 Ne peut pas être accordée vu l'octroi d'une pension de retraite en tant que parlementaire ou par une institution supranationale (application de l'art. 10bis).	Est maintenue.¹ Pour les parlementaires et les institutions supranationales, l'INAMI veut garder la traçabilité pour le droit aux soins de santé pour cette catégorie. (Ceci s'inscrit dans la mission légale de l'INAMI.)
61	Pas de paiement de pension de retraite - 1/3 Ne peut pas être accordée vu l'octroi d'une pension de retraite en tant que parlementaire ou par une institution supranationale (application de l'art. 10bis).	Est maintenue. <sup>2</sup> Pour les parlementaires et les institutions supranationales, l'INAMI veut garder la traçabilité pour le droit aux soins de santé pour cette catégorie. (Ceci s'inscrit dans la mission légale de l'INAMI.)
67	Pension de retraite - 1/3 (séparation de fait) - sans paiement	Est supprimée.
63	Pension de retraite + 1/3 (séparation de fait) - sans paiement	Est supprimée.
81	<ul> <li>Paiement revenu garanti ou GRAPA + pension de retraite - 1/3</li> <li>Paiement revenu garanti ou GRAPA + pension de retraite carrière - 1/3 et pension de survie carrière - 1/3</li> </ul>	Est supprimée.  N'ouvre pas de droit en qualité de pensionné.
82	Paiement revenu garanti ou GRAPA + pension de survie carrière - 1/3	Est supprimée.  N'ouvre pas de droit en qualité de pensionné.

\_

- Le SFPD doit aussi encoder ces codes manuellement maintenant ;
- Les cas sont peu nombreux ;
- L'attestation automatique n'est pas modifiée ;
- L'ajout d'une zone ou d'un champ de texte impliquerait de modifier le flux A101 (coûts pour différentes instances).

- Le SFPD doit aussi encoder ces codes manuellement maintenant ;
- Les cas sont peu nombreux ;
- L'attestation automatique n'est pas modifiée ;
- L'ajout d'une zone ou d'un champ de texte impliquerait de modifier le flux A101 (coûts pour différentes instances).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Étant donné que :

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Étant donné que :